

**Décision portant nomination d'agent-comptable de la  
Caisse d'allocations familiale des Yvelines**

**LE DIRECTEUR GENERAL  
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Vu l'article L.217.3 du Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu les articles R. 123-47-6, R. 123-47-10 et R. 217-9 du Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu Le décret du 5 septembre 2013 (JO du 6 septembre 2013) portant nomination de Monsieur Daniel Lenoir en qualité de directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales ;
- Vu l'offre publiée sur la bourse des emplois de l'Ucanss du 17 juin 2017 relative à la vacance du poste d'agent-comptable de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines ;
- Vu l'avis du comité des carrières (article L 217-5 du code de la sécurité sociale) émis le 30 juin 2017 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines, en date du 12 juillet 2017 ;

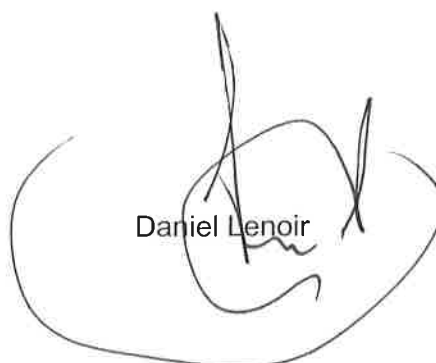
**DECIDE**

Article 1 : Monsieur Sébastien AGNESE, né le 15 mai 1979 à Marseille (13), est nommé dans les fonctions d'agent-comptable de la Caisse d'allocations familiales des Yvelines.

Article 2 : La présente nomination prend effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

Article 3 : Cette décision sera publiée sur le site Caf.fr.

Fait à Paris le 25 juillet 2017

  
Daniel Lenoir